



BETTERAVES :

La cercosporiose continue sa progression
La rouille est présente sur le littoral nord
Les symptômes de jaunisse restent stables
Présence de charançons dans l'Aisne et l'Oise
Les autres ravageurs sont assez discrets

MAIS :

Début de vol de la chrysomèle.

BETTERAVES

Betteraves : 52 parcelles ont été observées cette semaine.

BIOAGRESSEURS

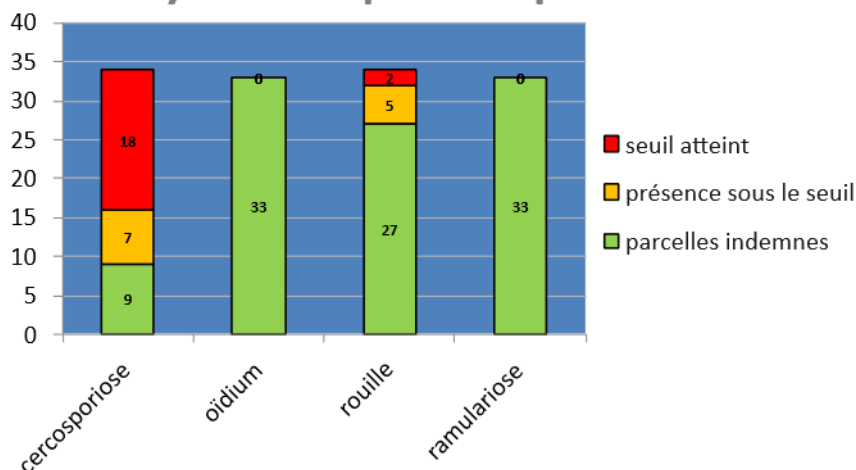
Maladies foliaires

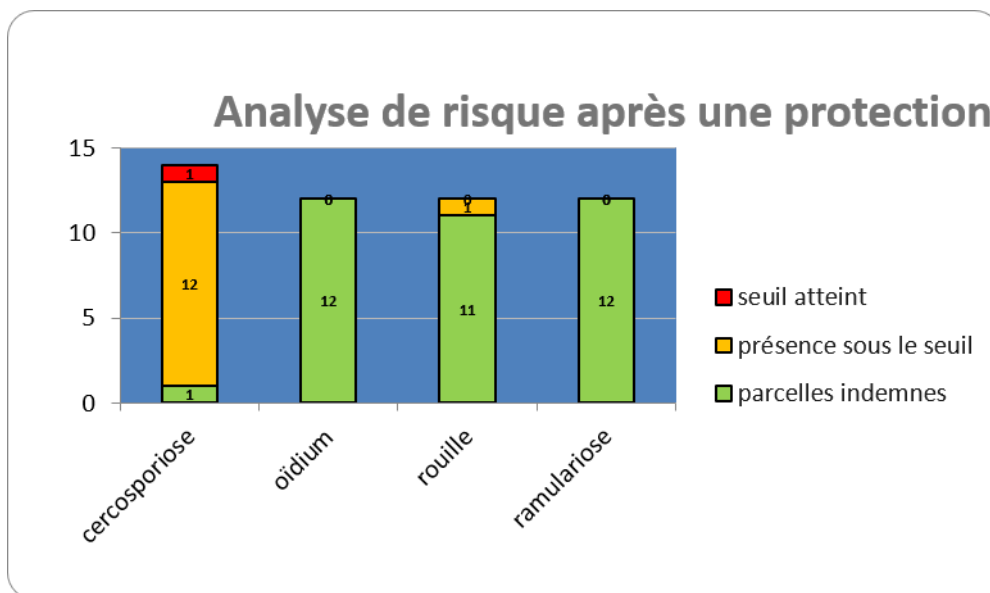
52 parcelles ont été observées cette semaine. 18 parcelles atteignent le seuil indicatif de risque T1 pour la cercosporiose, et 1 parcelle atteint le seuil indicatif de risque T2.

2 parcelles du réseau de surveillance atteignent le seuil indicatif de risque T1 pour la rouille.

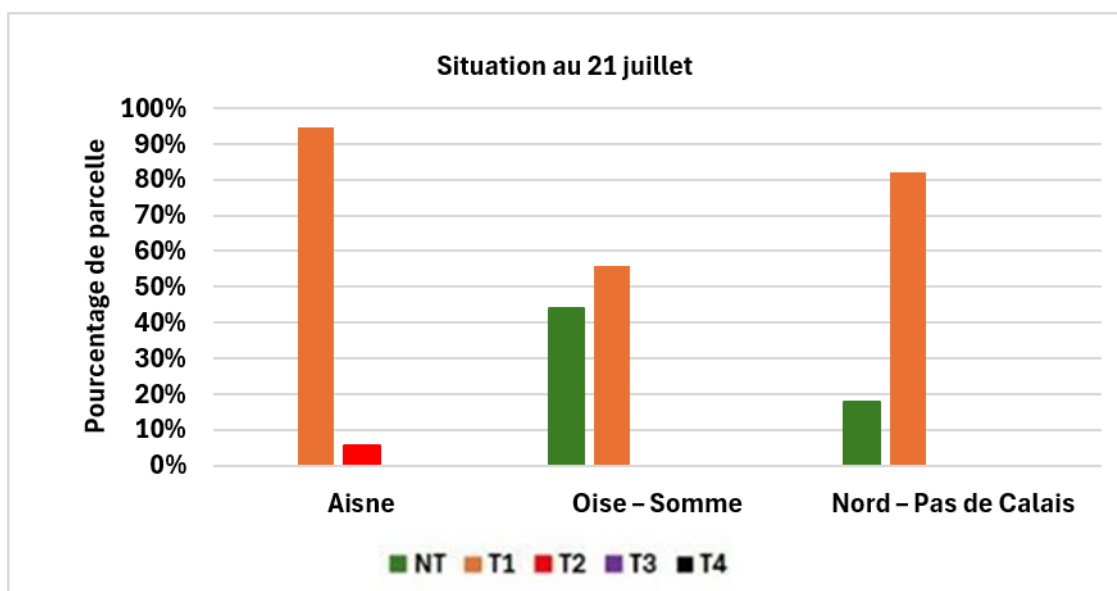


Analyse de risque sans protection

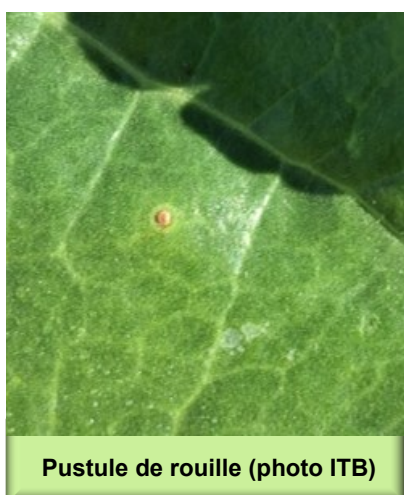




Répartition régionale du niveau de seuil atteint :

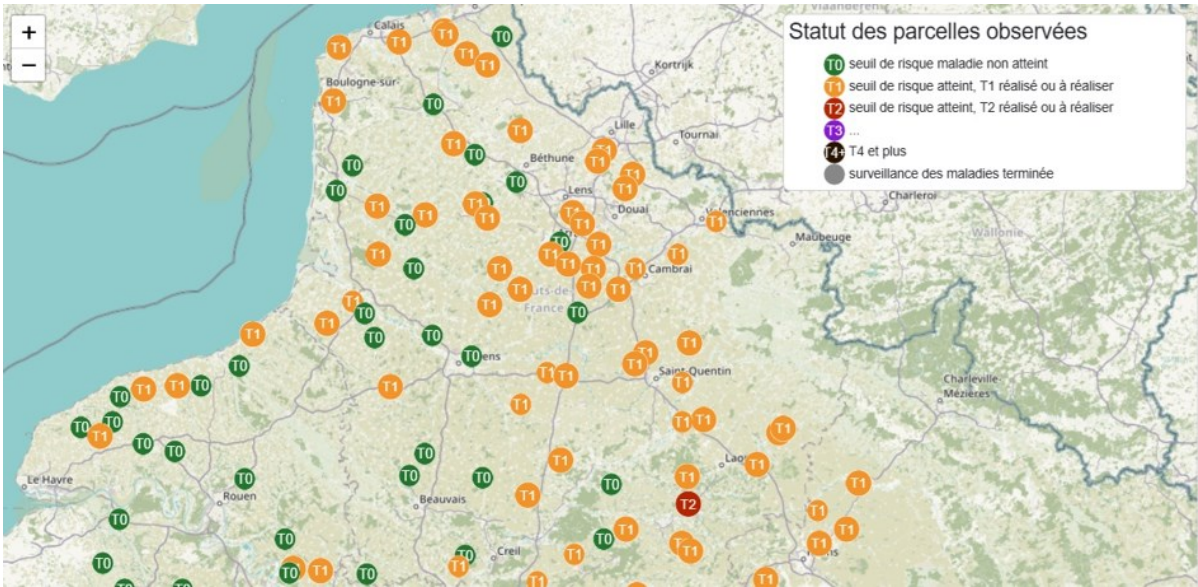


La cercosporiose continue sa progression. Sur l'ensemble de la région 80% des parcelles ont atteint le seuil indicatif de risque du T1 et 1% ont atteint le seuil T2.



A ce jour, la situation des maladies foliaires est très différente d'une parcelle à l'autre, l'observation est indispensable avant toutes prises de décision.

Pour rester informé de l'évolution des maladies, vous pouvez suivre l'OAD « Alerte Maladies », mis à disposition par l'ITB, lien : <https://alerte.itbfr.org/maladies/>

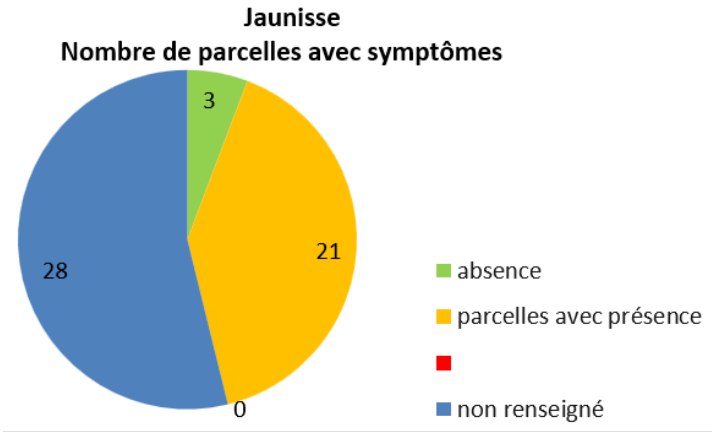


Seuils de déclenchement des traitements aux maladies
du feuillage (% de feuilles avec symptômes)

Maladies	Régions	T1	T2	T3
Début de la protection <u>avant la mi-août</u>				
Oïdium	toutes régions	15 %	30 %	30 %
Rouille	toutes régions	15 %	40 %	40 %
Cercosporiose	bordure littorale	5 %	20 %	25 %
	autres régions	1 ^{ers} symptômes	20 %	25 %
Ramulariose	toutes régions	5 %	20 %	25 %

Bordure littorale : « bande côtière de 100 km »

Jaunisse



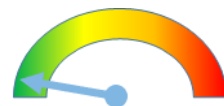
Les symptômes de jaunisse sont signalés sur 21 parcelles. Les fréquences restent majoritairement faibles, de 1 à 5 %, **Aucune solution possible dès l'apparition des symptômes.**

Pégomyies

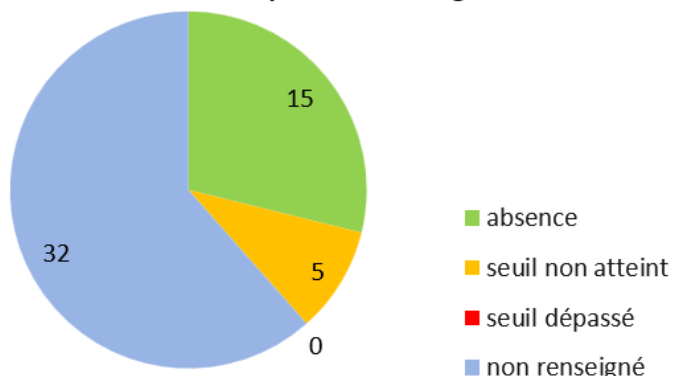


Pégomyie (photo ITB)

5 parcelles signalent la présence de pégomyies, sans atteindre le seuil indicatif risque de 50 % de plantes avec galeries et présence de larve à partir de la couverture du sol.



Pégomyies
Nombre de parcelles avec galeries



Noctuelles défoliatrices

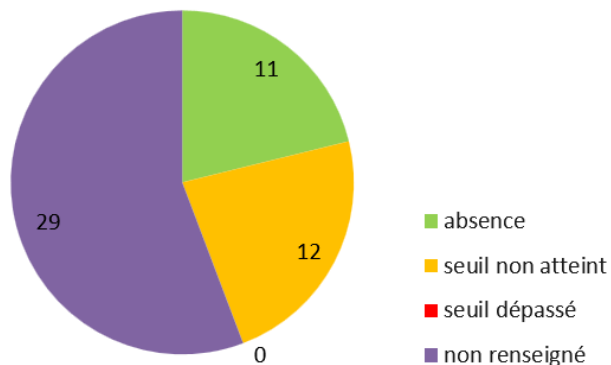


Noctuelles défoliatrices (photo ITB)

12 parcelles signalent la présence de noctuelles défoliatrices, sans atteindre le seuil indicatif de risque de 50 % de plantes atteintes avec des dégâts et des déjections fraîches.



Noctuelles défoliatrices - % de plantes avec dégâts, chenilles et déjections fraîches (nb parcelles)



Charançons

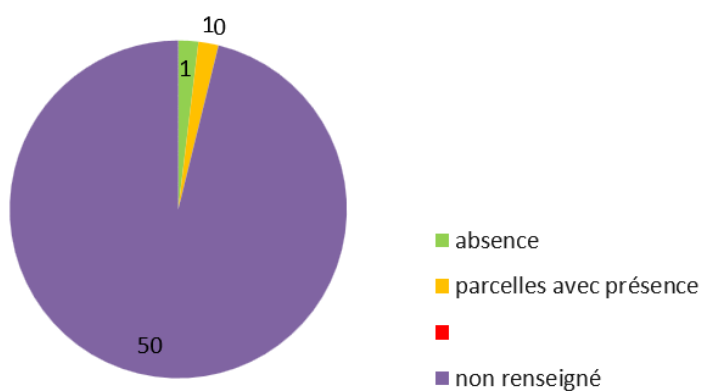


Galleries de charançons (photo ITB)

10 parcelles signalent la présence de charançons, essentiellement dans l'Aisne et 1 parcelle dans l'Oise. A ce jour, il n'existe pas de méthode efficace de lutte contre le Lixus juncii.



Charançons - nombre de parcelles avec présence de galeries (collet)



MAIS

16 parcelles de maïs sont observées.

Stade : de 15 feuilles à floraison femelle + 15 jours

Suivi du vol de la pyrale

Le nombre de captures de papillons continue de diminuer. Le vol de la pyrale semble toucher à sa fin.

Dans le réseau, 21 pièges "pyrale" ont été relevés cette semaine :

- ☞ 11 pièges sont indemnes de capture.
- ☞ 9 pièges ont capturé entre 1 et 10 pyrales.
- ☞ 1 pièges est à plus de 10 pyrales.

Commune	Code Postal	Nombre papillon pyrale piégé						
		Semaine 24	Semaine 25	Semaine 26	Semaine 27	Semaine 28	Semaine 29	Semaine 30
POMMIERS	02200		0	3	1	7	1	
CONDÉ-EN-BRIE	02330			3	2	14	1	0
DORENGT	02450				1	1	1	0
MONDREPUIS	02500				1	3	5	1
MONTFAUCON	02540			0	1	3	3	4
STEEBWERCK	59181	0			3	4	2	2
BEAUVAIS	60000		3	1	3	12		
SERANS	60240	0	0	5	4	1		2
ONS-EN-BRAY*	60650		0	0	0	17	0	0
BRIAS	62130		0	0	0	0	2	0
ENQUIN-LEZ-	62145				0	5	1	4
SORRUS	62170					0	2	0
CRÉMAREST	62240				1			3
CAUCHY-À-LA-TOUR	62260				2	5	4	1
MILLENCOURT-EN-	80135			1	0	6	9	6
FLESSELLES	80260		1	1	0	30	2	0
NAOURS*	80260		0	0	0	14	6	0
BEAUCAMPS-LE-VIEUX*	80430		0	2	0	3	5	0
COTTENCHY	80440	0	1	4	11	37	8	3
BOVES*	80440		0	0	2	2	1	0
AULT*	80460		0	0	0	0	0	0
BOUSSICOURT	80500		0	1	5	31		16
OISSY	80540		2	3	1	40	3	
MOYENNEVILLE	80870				2	9		0

(* : Participation du réseau de piégeage de l'application Arc® farm intelligence)

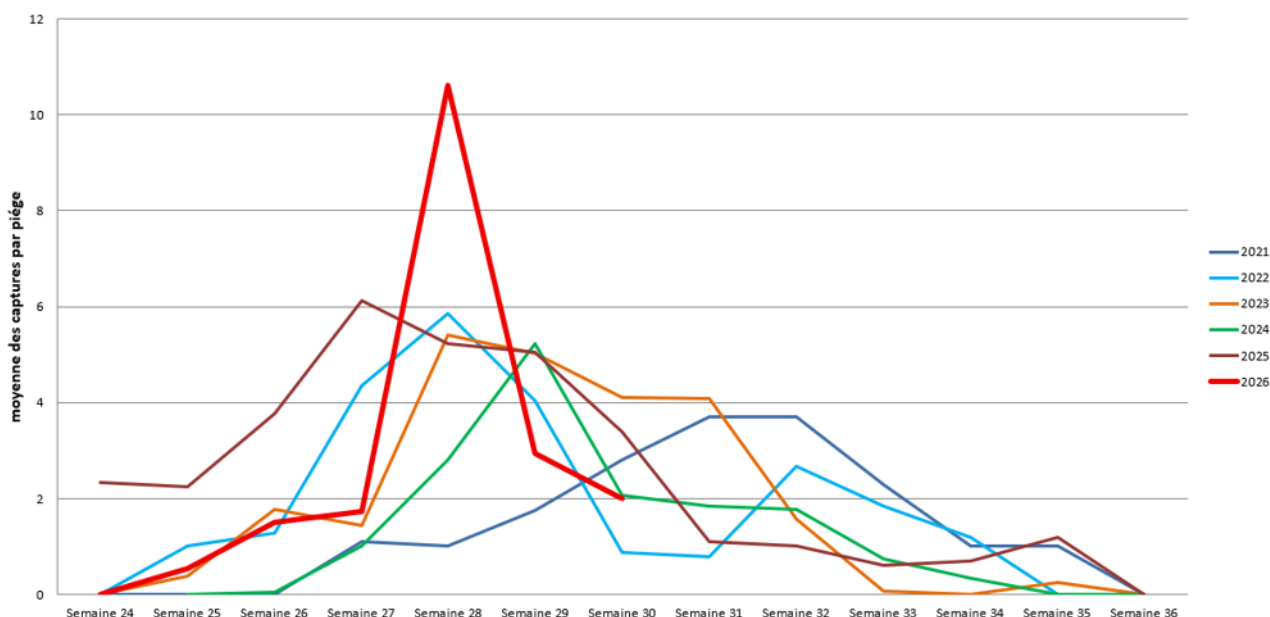
Evaluation du risque pyrale :



Comme le montre le graphique pluriannuel, cette année, le pic de vol des papillons de pyrale est terminé. Ce vol a été beaucoup plus marqué et important que les années précédentes.

Si le risque pyrale est actuellement faible, le piégeage des papillons doit se poursuivre dans la perspective d'un éventuel deuxième vol (cycle plurivoltin).

Nombre moyen de capture de papillon de pyrale par piège sur les Hauts-de-France



Pour les parcelles non protégées par les trichogrammes : la période optimale de lutte conventionnelle est le stade "chenille bala-deuse", à condition que le seuil indicatif de risque de 10% des pieds porteurs de ponte soit dépassé. Il faut également prendre en compte la préservation de la faune auxiliaire prédatrice des pucerons (coccinelles, syrphes et chrysopes).

Il n'existe pas de lutte curative après la pénétration de la chenille dans la tige.

Vous trouverez la **carte du risque pyrale 2026** dans les BSV Grandes Cultures n° 20 du 02 juin 2026.

Suivi du vol de la chrysomèle du maïs :

La chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*) est un petit coléoptère de 5 à 7 mm de long dont les élytres sont plutôt unicolores d'un noir intense pour le mâle et présentent une alternance de bandes noires et jaunes pour la femelle.

Il s'agit d'un insecte invasif originaire d'Amérique introduit en Europe centrale au cours des années 90. Elle est présente en France depuis 2002

La chrysomèle pond en été dans les champs de maïs. Ce sont les larves qui vont occasionner les dégâts l'année suivante en dévorant les racines du maïs. Les symptômes sont répartis par foyers dans les parcelles, avec des racines coronaires dévorées, provoquant une verse typique de tige courbée en col-de-cygne avec la présence d'épis lacuneux qui sont souvent un signe de stress hydrique provoqué par l'absence de racines. Les adultes peuvent aussi provoquer des symptômes sur la plante au moment de la floraison, en consommant des soies voire des grains au sommet de l'épi.

Dans le réseau, 10 pièges "chrysomèle" ont été relevés cette semaine :

- ☞ 8 pièges sont indemnes de capture.
- ☞ 2 pièges ont capturé des chrysomèles, à Serans (Oise) et Cottenchy (Somme).



Evaluation du risque chrysomèle :

Les conditions caniculaires des semaines précédentes sont à l'origine d'un vol de chrysomèle plus précoce cette année (deux semaines d'avance par rapport à l'an dernier).



Il n'existe pas de seuil indicatif de risque pour ce ravageur.

La rotation reste le moyen de lutte le plus efficace. L'absence de maïs, même une seule année, permet de limiter très fortement la population de chrysomèle du maïs présente dans la parcelle. En effet, l'insecte a besoin de consommer des racines de maïs durant son stade larvaire pour accomplir son développement. En absence de maïs au cours du printemps qui suit les pontes (déposées l'été précédent), la quasi-totalité de la population de la chrysomèle du maïs présente dans la parcelle sera anéantie.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Directeur de la publication : Laurent Degenne - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Animateurs filières et rédacteurs : Céréales : Marie Levaast - Chambre d'Agriculture de la Somme, M. Lheureux - Arvalis Institut du Végétal, C. Sagnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, Coiza : C. Sagnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Alsace, N. Latre - Terres Inovia. Maïs : V. Duval - Fredon Hauts de France. Protéagineux : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme. Lin : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme.

Betteraves : O. Ley, Y. Debeauvais, F. Courtaux - ITB, C. Sagnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais.

Avec la participation de : ACTAPPRO, AGORA, Agro-Vision, ARVALIS Institut du végétal, ASEI 02, BASF, Bayer CropScience, CALIPSO, CAPSEINE, CERESIA, CER 60, CETA de Ham-Vermendole, CETA des Hauts de Somme, CETAs de l'Alsace, Chambres d'Agriculture des Hauts de France, Chambre d'Agriculture d'Île de France, COMPAS, Coopérative de Milly-sur-Thérain, Ets Btz, Ets Bully, Ets Charpentier, Florimond Desprez, FREDON Picardie, Groupe Carré, INRA, Institut de Genec, IREO de Flixecourt, ITS Nord-Pas de Calais, ITS 02, ITS 60, ITS 80, Jourdain, KWS, La Flandre, L.A. Linière, LEGTA de FOies, Lycée Agro Environnemental Tilloy les Moffaines, Nord Négoce, NORIAP, PHYTEUROPE, Saint Louis Sucre, SANATERRA, SARL LINEA, SETA de Bapaume, Soufflet Agriculture, Temovéo, Terres Inovia, TEXTILIN, UCAC, Unéal, Union de la Scarpe, Valfrance, Van de Bilt, Vanderhave, Van Robeys Frères, Vaseken, VIVESCIA, M. Collin, M. Deroudre, Bertrand Coustenoble, Marc Delaport, Frédéric Garache, Vincent Guyot, Jean Marie Ratel, Benoît Vandaele, Hervé Vanderhaeghe, Mme Christine Machu (EARL du moulin de pierre).

Coordination et renseignements : Aurélie Albaut - Chambre d'Agriculture de la Somme, Samuel Buecha - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : Christine DOUCHET et Sylvie CAVEL - Chambre d'Agriculture de la Somme

Publication gratuite, disponible sur les sites internet de la DRAAF Hauts-de-France et des Chambres d'Agriculture Hauts-de-France

Avec la participation de :

Financé dans le cadre de la stratégie Ecophyto
GOUVERNEMENT
Ministère de l'Agriculture
Ministère de l'Écologie



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



Terres Inovia
Institut Technique de la Betterave



INRAE
AGRICULTURES
ET TERRITOIRES

